

TARIF D'ABONNEMENTS
Paris et départements...
Etranger...
Agence particulière à Paris, 26, rue d'Edouard

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURODING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
Paris et départements...
Etranger...
Agences particulières à Paris, 26, rue d'Edouard

VIOLENTS INCIDENTS A LA CHAMBRE

HUIT PAGES 5 Centimes

CAUSERIE MEDICALE COMPOSITION DES FROMAGES

Leur digestibilité facile pour les estomacs sains. Aliment indigeste chez les dyspeptiques. — Le Gruyère, son action, son indication suivant les affections stomacales. — Fromages frais et fermentés. — Composition. — Le fromage à la crème.

Parmi les aliments simples par leur origine et leur préparation et se recommandant par leur facile digestibilité, les fromages de diverses espèces occupent une place prépondérante. Les éléments constitutifs, tirés du lait, sont sains; cependant ils ne sont pas rares les estomacs malades qui ne peuvent s'accommoder d'une telle substance alimentaire.

Le fromage, appelé jadis formage, de forme, à cause du moule où on le met, se prépare avec ceux des principaux éléments du lait : d'abord la crème, blanche, molle, opaque, onctueuse, de saveur agréable, renfermant une notable proportion de matière butyreuse. Puis le caséum, plus blanc, insipide, sans viscosité.

La crème et le caséum sont unis dans des proportions variables, pour la fabrication des multiples espèces de fromages.

Il est sans aucun doute que les fromages conviennent aux estomacs robustes, et qu'un homme qui digère bien et mange bien, digérera mieux quand il aura pris un peu de fromage. Les ferments microbiens qu'il contient, ainsi que les produits sapides et odorants, peuvent agir, ainsi que l'a démontré le docteur Linsmeier, de Vichy, comme excitant des glandes digestives de la muqueuse gastrique. Sous leur action combinée cette sécrétion est plus attaquée, plus promptement, plus complètement transformée. Mais cette excitation favorable ne se montre que chez les personnes bien portantes, chez les dyspeptiques, au contraire, elle semble nuisible.

Le fromage de Gruyère, qui a été permis par son nombre de thérapeutes dans le régime des malades d'estomac, n'a pas toujours été bien toléré. De même que le persman, le chester, le hollandais, le roquefort, il est dur, lourd, de mastication difficile. Il faut le réduire en bouillie très diluée, avant de le déglutir, sinon des particules importantes, insuffisamment mastiquées, glissent entre les dents, tombent dans l'estomac dont elles augmentent encore le travail.

Beaucoup de ces affections stomacales relevant d'une augmentation d'activité des glandes. La présence de cet aliment, ajoutant encore à cette activité ne peut qu'être défavorable et être nuisible.

Certains praticiens, pour ne pas priver leurs malades d'un aliment incontestablement très nutritif, prescrivait le gruylère finement râpé, mélangé aux plats ou potages. Cela vaut mieux, mais pas à seule présence, et son contact avec la muqueuse, il peut agir, être nocif, surtout dans l'affection dite hyperchlorhydrie, où l'appétit est conservé, la langue de bon aspect, mais où s'observent des sensations de brûlure au creux épigastrique, des éructations acides pendant la période digestive. La constatation de ces symptômes fera rejeter l'usage, même restreint, du gruylère. La contre-indication, dans ce cas est formelle, la muqueuse étant déjà fortement irritée.

Tout au contraire, dans la forme de dyspepsie dite hyperchlorhydrique, où la langue est blanche, les digestions lentes, l'appétit perdu, la sensation de poids au creux stomacal bien accentuée, le malade se trouvera bien d'un peu de gruylère râpé, qui stimule la sécrétion des glandes digestives, fonctionnant insuffisamment. Mais tout renvoi à goût acide, ou fera cesser de suite l'administration.

Les dyspepsies nerveuses, sans lésions organiques, où la motricité seule de l'estomac étant abolie ou diminuée, les aliments stagnent et s'imprégnent mal des suc digestifs, ne se trouvent pas bien du fromage dans leur régime. Dans cette catégorie de malades se placent les neurasthéniques gastriques.

Les fromages se divisent en deux catégories : les récents ou non fermentés, et les fermentés. Les premiers diffèrent peu de la crème pure, ou du caséum ; nouvellement salés, leur digestibilité est plus grande. Les autres seront d'autant mieux digérés que leur fermentation sera récente et peu avancée. Très accentuée, cette fermentation devient une cause d'intolérance, parfois même d'accidents toxiques.

Les fromages contiennent des substances albuminoïdes, très nutritives, tels le persman (40 pour 100), le gruylère (31), le hollandais (29), le roquefort (26), le camembert (19), le brie (18). D'autres renferment des épais, tels le neufchâtel (41 pour 100), le roquefort (30), le hollandais (27), le brie (25), le gruylère (24), le camembert (21), le persman (15).

Tous ont donc de la graisse, qui est toujours une digestibilité difficile pour les estomacs malades, puisque le beurre très frais, seul est bien toléré par eux.

Le fromage à la crème, seul, pourrait être utilement et sans danger recommandé, à condition, toutefois, qu'il soit livré sans falsification et absolument pur. L'estomac du dyspeptique est d'une extrême sensibilité, et la moindre altération dans un aliment se fait sentir et réagit sur la muqueuse. Il est un fait d'observation banale, c'est que cette espèce de fromage à la crème est infiniment mieux toléré à la campagne que dans les villes. L'air plus pur, l'exercice, la vie tranquille, sont-ils des conditions adjuvantes pour favoriser la digestion de ce produit, ou bien faut-il penser que sur place la fraude ne l'a point altéré ? On peut avec plus de sûreté se rallier à cette dernière hypothèse.

BULLETIN

La discussion des interpellations sur les fuillades du Midi, a été marquée par de violents incidents. La séance suspendue à huit heures et reprise à neuf heures et demie, n'a pris fin qu'à minuit et demie. L'ordre du jour de confiance a été voté par 324 voix contre 233.

Le Sénat a voté le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage.

Les mutins du 17e de ligne sont arrivés à Sfax à 1 heure 45. Le calme est complètement rétabli à Narbonne.

Il est probable que la date des élections des conseillers généraux sera fixée au 28 juillet ou au 4 août prochain.

Guillaume II, s'entretenant à Kiel avec M. Etienne, lui a dit que la question marocaine ne pouvait plus être, entre les deux pays, une cause de surprise ou de méintelligence.

La Chambre de commerce de Berlin s'est prononcée contre le projet d'une exposition universelle dans cette ville.

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni et s'est.

INFORMATIONS

Un cadeau au Président Roosevelt
Londres, 28 juin. — Le président Roosevelt vient de recevoir en cadeau un oiseau prunant d'une espèce en core inconnue.

C'est le résultat d'études et d'expériences qui pourrissent pendant dix ans un fermier californien, M. Clinton Wilson, qui a pensé que son oiseau était un cadeau digne du chef de l'Etat.

Le volait en question représente la sixième génération d'un croisement entre un perroquet et une pintade, et est parfaitement semblable à un poulet, sauf le bec et les pattes.

Jusqu'à présent, son vocabulaire est assez restreint; il dit : « Bonjour Clait, Tabac ».

L'accord franco-siamois
Bangkok, 28 juin. — Le transfert des territoires cédés à la France par le Siam sera effectué le 3 juillet; celui des territoires cédés par la France au Siam aura lieu le 6 juillet.

Les élections sénatoriales dans l'Ille-et-Vilaine
Paris, 28 juin. — On annonce officiellement que les élections sénatoriales, dans l'Ille-et-Vilaine, l'une pour le remplacement du général de Gallieni, l'autre pour l'attribution faite, au département, du siège du général Billot, auront lieu le 25 août prochain.

Les lits militaires
Paris, 28 juin. — M. Thierry a déposé, au nom de la commission du budget, son rapport tendant au rejet du crédit de 21 millions demandé par le gouvernement pour la reprise du matériel des lits militaires.

A l'appui de ses conclusions, M. Thierry fait état des déclarations du sous-secrétaire d'Etat à la guerre, du rapport du contrôleur du ministère de la guerre, M. Schweitzer, sur les origines de la Compagnie des lits militaires, et reproduit une lettre de Cornélius Herz, réclamant une somme de 1.500.000 francs comme commission sur le marché des lits militaires.

On dit dans les couloirs, qu'il est très probable que la discussion du rapport de M. Thierry fut demandée avant la clôture de la session.

CHOSSES ET AUTRES

Statistique.
On dit dans le lire dans son journal que sur 982 naissances enregistrées cette semaine, on compte 496 garçons et 486 filles.

C'est ennuyeux, observe-t-il; cela fait dix garçons qui ne pourront pas se marier...

On demande au jeune Toulon : a-t-il avancé l'époque des vacances?
Et lui :
— Et belle affaire! on a avancé aussi l'époque de la rentrée!

LA CRISE DU MIDI

Les mutins du 17e de ligne à Sfax
Sfax, 28 juin. — Les croiseurs « Duchayla » et « Desaix », amenant les mutins du 17e, sont en vue.

Ils arriveront vers midi. Les officiers supérieurs du corps d'occupation et l'intendance de Tunisie sont présents. La population indigène est tout à fait indifférente.

Un train spécial viendra à quai prendre les hommes du 17e, puis partira pour Gafsa. C'est dans les locaux occupés par les disciplinaires que les mutins seront répartis. Toutefois, ces locaux ne peuvent contenir que deux cents hommes. Les anciennes écuries des spahis abriteront une centaine de soldats; le reste devra camper. Des tentes sont préparées à leur intention.

Il est fort probable qu'une partie des mutins partira de Gafsa par étapes pour Feriana, où se trouve un camp aujourd'hui abandonné.

Sfax, 28 juin. — Les croiseurs Desaix et Duchayla ayant à bord les mutins du 17e de ligne, ont mouillé, à 1 heure 45, à 5 milles de la passe. Aussitôt le contre-torpilleur « Flèche », les torpilleurs de Haute-mer « Dragon » et « Téméraire », les torpilleurs 163 et 176, le petit vapeur « Etendard », du service des phares et des mouches, ont accosté pour embarquer les mutins.

Le général Herson, secondé par le colonel Deshertz et Champenon, dirige les opérations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES INTERPELLATIONS SUR LES TROUBLES DU MIDI

Les causes de la révolte du Midi. — Le réquisitoire de M. Aldy. — Les agents provocateurs. — M. Clémenceau coupé. — Le sabotage administratif. — M. Clémenceau répond à M. Aldy. — Les explications du président du conseil. — Un discours difficile. — Le sous-préfet otage. — M. Clémenceau voit dans la crise des procédés de réactionnaires. — Qu'on se soumette. — Le Midi est-il malheureux? — Les vrais responsables. — L'assaut de M. Jaurès. — Entre MM. Ruau et Jaurès. — Le ministre de la guerre silencieux. — Contre le ministre de la guerre. — On crie!

Vous avez été trompé par vos fonctionnaires? L'orateur yante ensuite le caractère de M. Ferroul, parle de la visite de Marcelin Albert à M. Clémenceau. M. Paul Meunier demande quelques explications au sujet de l'entrevue de Marcelin Albert avec M. Clémenceau et des incidents du 17e de ligne. La manière dont on a traité M. Aldy est-elle sage? M. Clémenceau répond qu'il ne se rappelle pas les autres prisonniers en liberté.

DISCOURS DE M. ALDY

Un vif mouvement d'attention se produit quand M. Aldy monte à la tribune.

M. Aldy. — J'ai fait, dans mon voyage, des constatations que j'ai le devoir d'apporter à cette tribune. Au régime actuel, j'ai vu, dans les départements, des citoyens. Je ne connais rien de plus triste que cette occupation d'une ville française par des troupes étrangères. (Honneurs à gauche. Les radicaux ricant.)

LES INTERPELLATIONS

Deux nouvelles demandes d'interpellation sur le Midi sont déposées par MM. Aldy et Augé. La discussion est jointe à celles de MM. Bedouce, Betoulle et Paul Meunier sur le même sujet.

DISCOURS DE M. BÉDOUCE

Notre interpellation, dit-il, est dû avoir bien plutôt pour objet les politiques que la politique du gouvernement dans les événements du Midi. Ce qui est passé dans cette région n'a point été un mouvement de classe ou de politique, mais un mouvement de tous les classes et de tous les partis politiques poussés par une même misère.

De la vient que les manifestations successives n'ont cessé de grossir, jusqu'à réagir, dans la dernière, à Montpellier, la presque totalité des quatre départements (Eclatements.)

Le mouvement était-il un mouvement régionaliste, séparatiste, d'ordre criminel? Non. M. Anlard, je m'en rapporte à un serviteur radical, M. Anlard, déclarant qu'en 1790, moi-même, j'ai la fidélité à l'unité de la République une et indivisible ne s'affirma plus haut que dans la région où se sont produits les derniers événements et que rien ne permet de dire que rien ait changé dans les sentiments de cette région, que rien ait changé dans un pays de culture unique, ne pouvant se suffire à lui-même, serait-il tenté de se séparer du reste du pays? C'est ce qui a nettement exprimé M. Cathala, un des membres du Comité d'Argeliers, aujourd'hui en prison.

Le mouvement a-t-il un caractère politique? Pas de doute. Dans ces départements où abondent les lignes de défense des droits de l'homme, les Camités radicaux, les Comités socialistes, les Comités bourgeois, des petits propriétaires qui s'est parti le mouvement.

La preuve que la politique est étrangère, c'est que les manifestants n'ont pas de revendications de ce département que le mouvement a été le moins considéré.

Un mouvement d'ordre économique
Faut-il rappeler, d'ailleurs, que celui qu'on appelle la-bas le « rédempteur » vous a déclaré lui-même dans votre Cabinet qu'il était le fondateur dans ces communes du Comité radical-socialiste? Non, le mouvement a été d'ordre essentiellement économique.

Il procédait d'une double cause : la surpopulation et la fraude. Ces populations, après avoir eu soufre à la fraude, la propriété économique qui est la base du bien-être sur cette terre, ont été, en voyant soudain disparaître, surprises d'abord, découragées et désespérées ensuite.

Donnez-vous, après cela, qu'elles aient été poussées à des manifestations bruyantes, puis violentes.

Ce mouvement, d'abord, avait un caractère politique que le gouvernement s'y associait, par ses promesses, par le pavement et les illuminations de ses monuments.

Vous avez, vous gouverneur, tiré un argument en faveur du caractère réactionnaire des manifestations, du fait que l'évêque de Montpellier avait mis ses églises à disposition pour servir de lieu de rassemblement, le 10 juin, et vous-même, à la même date, vous mettiez à la disposition des mêmes manifestants les écoles publiques. (Applaudissements et rires.)

C'était là une marque de mauvaise humeur, mais qui ne légitimait pas l'exécution de citoyens. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Et c'est justement ce moment où l'apaisement se faisait, que le gouvernement a choisi pour recourir à la violence.

LES INTERPELLATIONS

Le réquisitoire de M. Aldy. — Les agents provocateurs. — M. Clémenceau coupé. — Le sabotage administratif. — M. Clémenceau répond à M. Aldy. — Les explications du président du conseil. — Un discours difficile. — Le sous-préfet otage. — M. Clémenceau voit dans la crise des procédés de réactionnaires. — Qu'on se soumette. — Le Midi est-il malheureux? — Les vrais responsables. — L'assaut de M. Jaurès. — Entre MM. Ruau et Jaurès. — Le ministre de la guerre silencieux. — Contre le ministre de la guerre. — On crie!

Si l'expédition de ces alcools et eaux-de-vie de vin se fait par un titre à caution, le destinataire bénéficiera de la taxe aux lieu et place du producteur, au moment du paiement du droit de consommation.

Article 7. — Chez les marchands en gros, les alcools de vin d'une part, de fruit et d'industrie de l'autre, seront séparés, selon leur nature. Seuls, seront autorisés les mélanges d'alcool de fruit avec les alcools d'industrie.

Chaque catégorie d'alcool sera suivie, au moyen de vignettes de couleurs spéciales, jusqu'au consommateur. Ces vignettes, qui peuvent être accompagnées suivant l'importance des expéditions, accompagneront les acquits et congés.

Pour les alcools de mélange, les vignettes d'origine seront remplacées par des vignettes de mélange. Un règlement d'administration publique assurera le fonctionnement du présent article.

Article 8. — Moyennant une taxe de trois francs à forfait, perçue par hectolitre d'alcool pur, livré à destination, l'Etat fournira aux dénatrateurs, la quantité apposée du dénaturation exigée par la régie.

Article 9. — Il sera alloué aux dénatrateurs d'alcool d'industrie, par hectolitre d'alcool d'industrie, tirant au moins 60 degrés, en vue de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice.

DISCOURS DE M. ALDY

Un vif mouvement d'attention se produit quand M. Aldy monte à la tribune.

M. Aldy. — J'ai fait, dans mon voyage, des constatations que j'ai le devoir d'apporter à cette tribune. Au régime actuel, j'ai vu, dans les départements, des citoyens. Je ne connais rien de plus triste que cette occupation d'une ville française par des troupes étrangères. (Honneurs à gauche. Les radicaux ricant.)

M. P. CONTRAS. — Regardez donc ces sauvages! M. Aldy. — A Narbonne, autour de la sous-préfecture, on ne voit que de l'infanterie et de la cavalerie occupées à garder les autorités civiles qui n'ont pas su mettre leur parole en œuvre. (Applaudissements.)

Le sous-préfet se sont conduit lâchement. Le préfet et le sous-préfet se sont conduits lâchement. (Applaudissements socialistes. Bruit à gauche.) M. Clémenceau me reprochait vendredi dernier de ne pas parler des blessés militaires. Je me disais qu'il y en avait 47 à l'hôpital et il ajoutait : « Je suis allé à Narbonne et il y avait 47 blessés militaires. »

Je suis allé à Narbonne et j'ai vu de suite les blessés civils et militaires. Des blessés civils avaient deux, trois, quatre, cinq et même six balles dans le corps; du côté des militaires, il restait 9 soldats en traitement sur seize entrés à l'hôpital quatre jours avant. Ils ne portaient que des blessures de pierres ou de coups de cannes. Sur les neuf, un n'était pas blessé dans les jambes, il était cassé la jambe et s'était sauté à saut de mouton dans la cour du Collège. (Applaudissements ironiques à l'extrême-gauche.)

J'ai vu six militaires blessés grièvement. M. le capitaine Barrot, un excellent homme, celui qui a reçu un coup de bouteille qui ne lui était pas destiné. Les médecins montrent le poing à M. Clémenceau qui est très pâle.

Il n'y a eu à l'hôpital de Narbonne aucun soldat blessé par une arme à feu, contrairement à ce qu'a dit encore M. Clémenceau. (Sensation. Applaudissements.)

M. Aldy fait le récit des fuillades qui n'ont pas été dit-il, précédées de sommation. Un gendarme a mis en joue le malheureux Calvet qui était blessé. A ces mots, l'extrême-gauche, entière injective M. Clémenceau qui hausse les épaules.

M. Aldy poursuit et déclare qu'il y a eu des agents provocateurs qui ont tiré en l'air pour amener des répressions.

M. Aldy cite des noms de témoins qui ont affirmé que les cuirassiers tiraient de tous côtés comme sur du gibier.

VIOLENTS INCIDENTS

M. Aldy. — Le jeune Grangier, un collégien, a été tué avec une balles par commune. Il fut tué par la charge, et en barbare, et pour se mettre à l'abri, tourna le dos à son adversaire. Il ne se défendait donc pas. Or, c'est par une balle dans le dos qu'il a été abattu; la balle a pénétré près de la colonne vertébrale et est sortie par le côté droit, après avoir perforé le cœur. (Honneurs à gauche.)

Cris d'écœuré. Assassin! Assassin!
M. P. CONTRAS. — C'est le bourreau qu'on devrait fusiller!

M. Jaurès. — Silence! Observez le silence du deuil. (Sensation.)

M. Aldy. — Le fait est attesté non seulement par le père du malheureux enfant, mais par trois témoins dont un est un adjudant d'infanterie. Le même adjudant a vu un cuirassier tirer sur deux enfants qui fuyaient. (Les huées recommencent à l'adresse de M. Clémenceau. Les pupilles clignent.)

M. Aldy. — Un trait de faire une enquête politique maintenant pour établir des faits exacts, on voudrait prouver notamment que les soldats ont tiré contre le ridon de la rue du Pincourt ou à côté du Ramon uniquement pour faire peur. Or, la vérité est que l'on a tiré contre le ridon de la rue du Pincourt et à côté du Ramon uniquement pour faire peur. Or, la vérité est que l'on a tiré contre le ridon de la rue du Pincourt et à côté du Ramon uniquement pour faire peur.

M. Aldy continue, au milieu de l'attention générale :
— D'après l'homme qui tira le policier du canal, les cuirassiers arrivèrent devant la porte de l'Hôtel de Ville, lorsque, sans sommation, une décharge éclata. (Huées à l'extrême-gauche et au centre.) Les sauveteurs lâchèrent le blessé et furent; deux décharges successives éclatèrent; il y a un mort; des policiers tirent des coups de revolver, du haut du balcon sur des gens qui ramassaient les blessés. (Exclamations d'horreur.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES INTERPELLATIONS SUR LES TROUBLES DU MIDI

Le réquisitoire de M. Aldy. — Les agents provocateurs. — M. Clémenceau coupé. — Le sabotage administratif. — M. Clémenceau répond à M. Aldy. — Les explications du président du conseil. — Un discours difficile. — Le sous-préfet otage. — M. Clémenceau voit dans la crise des procédés de réactionnaires. — Qu'on se soumette. — Le Midi est-il malheureux? — Les vrais responsables. — L'assaut de M. Jaurès. — Entre MM. Ruau et Jaurès. — Le ministre de la guerre silencieux. — Contre le ministre de la guerre. — On crie!

Si l'expédition de ces alcools et eaux-de-vie de vin se fait par un titre à caution, le destinataire bénéficiera de la taxe aux lieu et place du producteur, au moment du paiement du droit de consommation.

Article 7. — Chez les marchands en gros, les alcools de vin d'une part, de fruit et d'industrie de l'autre, seront séparés, selon leur nature. Seuls, seront autorisés les mélanges d'alcool de fruit avec les alcools d'industrie.

Chaque catégorie d'alcool sera suivie, au moyen de vignettes de couleurs spéciales, jusqu'au consommateur. Ces vignettes, qui peuvent être accompagnées suivant l'importance des expéditions, accompagneront les acquits et congés.

Pour les alcools de mélange, les vignettes d'origine seront remplacées par des vignettes de mélange. Un règlement d'administration publique assurera le fonctionnement du présent article.

Article 8. — Moyennant une taxe de trois francs à forfait, perçue par hectolitre d'alcool pur, livré à destination, l'Etat fournira aux dénatrateurs, la quantité apposée du dénaturation exigée par la régie.

Article 9. — Il sera alloué aux dénatrateurs d'alcool d'industrie, par hectolitre d'alcool d'industrie, tirant au moins 60 degrés, en vue de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice.

DISCOURS DE M. ALDY

Un vif mouvement d'attention se produit quand M. Aldy monte à la tribune.

M. Aldy. — J'ai fait, dans mon voyage, des constatations que j'ai le devoir d'apporter à cette tribune. Au régime actuel, j'ai vu, dans les départements, des citoyens. Je ne connais rien de plus triste que cette occupation d'une ville française par des troupes étrangères. (Honneurs à gauche. Les radicaux ricant.)

M. P. CONTRAS. — Regardez donc ces sauvages! M. Aldy. — A Narbonne, autour de la sous-préfecture, on ne voit que de l'infanterie et de la cavalerie occupées à garder les autorités civiles qui n'ont pas su mettre leur parole en œuvre. (Applaudissements.)

Le sous-préfet se sont conduit lâchement. Le préfet et le sous-préfet se sont conduits lâchement. (Applaudissements socialistes. Bruit à gauche.) M. Clémenceau me reprochait vendredi dernier de ne pas parler des blessés militaires. Je me disais qu'il y en avait 47 à l'hôpital et il ajoutait : « Je suis allé à Narbonne et il y avait 47 blessés militaires. »

Je suis allé à Narbonne et j'ai vu de suite les blessés civils et militaires. Des blessés civils avaient deux, trois, quatre, cinq et même six balles dans le corps; du côté des militaires, il restait 9 soldats en traitement sur seize entrés à l'hôpital quatre jours avant. Ils ne portaient que des blessures de pierres ou de coups de cannes. Sur les neuf, un n'était pas blessé dans les jambes, il était cassé la jambe et s'était sauté à saut de mouton dans la cour du Collège. (Applaudissements ironiques à l'extrême-gauche.)

J'ai vu six militaires blessés grièvement. M. le capitaine Barrot, un excellent homme, celui qui a reçu un coup de bouteille qui ne lui était pas destiné. Les médecins montrent le poing à M. Clémenceau qui est très pâle.

Il n'y a eu à l'hôpital de Narbonne aucun soldat blessé par une arme à feu, contrairement à ce qu'a dit encore M. Clémenceau. (Sensation. Applaudissements.)

M. Aldy fait le récit des fuillades qui n'ont pas été dit-il, précédées de sommation. Un gendarme a mis en joue le malheureux Calvet qui était blessé. A ces mots, l'extrême-gauche, entière injective M. Clémenceau qui hausse les épaules.

M. Aldy poursuit et déclare qu'il y a eu des agents provocateurs qui ont tiré en l'air pour amener des répressions.

M. Aldy cite des noms de témoins qui ont affirmé que les cuirassiers tiraient de tous côtés comme sur du gibier.

DISCOURS DE M. ALDY

Un vif mouvement d'attention se produit quand M. Aldy monte à la tribune.

M. Aldy. — J'ai fait, dans mon voyage, des constatations que j'ai le devoir d'apporter à cette tribune. Au régime actuel, j'ai vu, dans les départements, des citoyens. Je ne connais rien de plus triste que cette occupation d'une ville française par des troupes étrangères. (Honneurs à gauche. Les radicaux ricant.)

M. P. CONTRAS. — Regardez donc ces sauvages! M. Aldy. — A Narbonne, autour de la sous-préfecture, on ne voit que de l'infanterie et de la cavalerie occupées à garder les autorités civiles qui n'ont pas su mettre leur parole en œuvre. (Applaudissements.)

Le sous-préfet se sont conduit lâchement. Le préfet et le sous-préfet se sont conduits lâchement. (Applaudissements socialistes. Bruit à gauche.) M. Clémenceau me reprochait vendredi dernier de ne pas parler des blessés militaires. Je me disais qu'il y en avait 47 à l'hôpital et il ajoutait : « Je suis allé à Narbonne et il y avait 47 blessés militaires. »

Je suis allé à Narbonne et j'ai vu de suite les blessés civils et militaires. Des blessés civils avaient deux, trois, quatre, cinq et même six balles dans le corps; du côté des militaires, il restait 9 soldats en traitement sur seize entrés à l'hôpital quatre jours avant. Ils ne portaient que des blessures de pierres ou de coups de cannes. Sur les neuf, un n'était pas blessé dans les jambes, il était cassé la jambe et s'était sauté à saut de mouton dans la cour du Collège. (Applaudissements ironiques à l'extrême-gauche.)

J'ai vu six militaires blessés grièvement. M. le capitaine Barrot, un excellent homme, celui qui a reçu un coup de bouteille qui ne lui était pas destiné. Les médecins montrent le poing à M. Clémenceau qui est très pâle.